

## Appel à candidature pour le poste de : **RESPONSABLE DEPARTEMENTAL DES GRADES**

Le Comité Départemental des Hauts de Seine de Karaté lance un appel à candidature pour recruter son **Responsable départemental des Grades**.

Ce poste important devra être pourvu par un candidat qui respectera les conditions énoncées dans la fiche jointe, extraite des directives techniques nationales.

Cette même fiche présente également les missions confiées au futur **Responsable départemental des Grades**.

Au-delà du contenu de cette fiche de présentation, il s'agit de recruter le candidat qui présentera les meilleures garanties pour mettre en œuvre, dans les meilleures conditions, la politique de développement, décidée par les instances fédérales.

Il est important en effet que cette politique fédérale soit déployée de manière homogène dans l'ensemble de nos territoires.

Pédagogue, caractérisé par un réel esprit d'ouverture, apte à éviter les conflits ou à leur apporter des solutions, il saura agir avec conviction et diplomatie.

Les candidats doivent transmettre (*par mail* : [cd92.ffkarate@gmail.com](mailto:cd92.ffkarate@gmail.com)) au Président du Comité Départemental leur lettre de candidature, accompagnée d'un CV avant le **vendredi 31 juillet 2020**.

# 1. Nomination

Le responsable départemental des grades est nommé par la CSDGE.

Il doit être licencié dans le secteur géographique du département concerné et titulaire du 4ème Dan minimum.

Sa présence aux examens est obligatoire.

En cas de manquement à l'exercice de ses responsabilités, il peut être relevé de ses fonctions sur décision de la CSDGE suivant la procédure en vigueur.

# 2. Rôle et missions

Le responsable départemental des grades accomplit ses missions sous l'autorité de la CSDGE.

Il organise les sessions de passage de grades, en pleine responsabilité.

Il établit le calendrier de passage des grades du département.

Il encadre l'organisation de l'ensemble des examens de grades auxquels il assiste.

Il désigne le jury de chaque session et en assure la coordination.

Le responsable départemental des grades constate le nombre des points préalablement acquis par les candidats au cours des stages prévus par la réglementation, et il en tient compte au moment de l'établissement des résultats.

En co-responsabilité avec le président du comité départemental ou son représentant, et avec le directeur technique départemental, il assure, par des signatures conjointes, la régularité des examens.

Il est chargé de transmettre, dans les meilleurs délais, les résultats des sessions à la CSDGE.

Sur convocation du président de la CSDGE, il participe à toute réunion à l'occasion de laquelle sont précisées les directives concernant les grades.

Pour remplir ses missions, le responsable départemental des grades dispose des moyens administratifs et financiers qui sont mis à sa disposition par le comité départemental.

Il présente à la fin de chaque saison sportive au président de la CSDGE, le rapport général de ses activités et le cas échéant les difficultés rencontrées dans l'accomplissement de ses missions.

Follow us :



#CDKarate92

sites.ffkarate.fr/hautsdeleine

